Nations Unies S/PV.8705



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 janvier 2020
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l’issue de la 8705e séance (privée) du conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 16 janvier 2020, à 15 heures

Conformément à l’article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d’un procès-verbal de séance :

> « Le 16 janvier 2020, en application des dispositions des sections A et B de l’annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8705e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
>
> Le Président, agissant en vertu de l’article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Elizabeth Spehar, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Spehar.
>
> Les membres du Conseil, Mme Spehar et les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

20-00698 (F) 160120 170120

